

Compte rendu du Conseil municipal  
du 30 septembre 2024 à 18h30

**Secrétaire de séance** : Thierry DEVAUTON

**Présents (5)** : Wilfried TISSOT, Thierry DEVAUTON, Antoine MUSY, Loïc CHOUX, Chantal CONNOCHIE,

**Absents excusés (2)** : Hervé JACQUIER, Adrien MAZZINI

**Absents (2)** : Fabien REY, Éveline KRECZANIK

**Pouvoirs (2)** : Hervé JACQUIER donne pouvoir à Chantal CONNOCHIE

Adrien MAZZINI donne pouvoir à Thierry DEVAUTON,

**Quorum (7)** : atteint

**Présence de l'AADEC** : Le président de l'AADEC, M. Gaëtan PASCAL présente la situation financière de l'association et différents scénarii de continuité de l'activité.

L'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02 septembre 2024 sera mise aux votes de la séance du conseil municipal du 06 novembre 2024.

## DÉLIBÉRATIONS

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajouter une délibération :

- **2024-09-30-DCM57 Tableau des effectifs**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de réactualiser le tableau des effectifs, pour le grade d'agent technique en emploi non permanent pour l'entretien des locaux de la commune, comme suit :

## EMPLOIS PERMANENTS

Cadre d'emplois	Quotité	Nombre de postes	Nombre d'agents	Grades autorisés par l'organe délibérant
<b>Administratif</b>				
Rédacteur	100%	1	0	Rédacteur 35 heures par semaine
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100%	1	1	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe 35 heures par semaine
Adjoint administratif	45,71%	1	1	Adjoint administratif 16 heures par semaine
Adjoint administratif	80 %	1	1	Adjoint administratif 28 heures par semaine
<b>Services Techniques</b>				
Adjoint technique	100%	1	1	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe 35 heures par semaine
Adjoint technique	100%	1	1	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe 35 heures par semaine
Adjoint technique (entretien des locaux)	11,43%	1	1	Adjoint technique territorial 4 heures par semaine
Adjoint technique (entretien des locaux)	14,29 %	1	1	Adjoint technique territorial 5 heures par semaine
<b>Service de l'École</b>				
ATSEM	89,25%	1	1	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe 31,24 heures par semaine
Adjoint technique (car scolaire)	21,74%	1	1	Adjoint technique territorial 7,61 heures par semaine
Adjoint technique (cuisinier)	85.71%	1	1	Adjoint technique territorial – Cuisinier 24 heures par semaine
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus
- **Donne** tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette décision.

FINANCES - FISCALITE

○ **2024-09-30-DCM58 Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'amicale des sapeurs- pompiers Chartreuse nord a sollicité la commune pour une subvention de fonctionnement.

L'amicale demande aux communes de Corbel, Entremont-Le-Vieux, Saint-Pierre d'Entremont Isère et notre commune, un montant d'environ 1000€ par an réparti selon le nombre d'habitants entre ces quatre communes.

L'amicale souhaite que la subvention soit rétroactive depuis 2022 et demande donc trois années de subventions avec les montants précisés ci-dessous :

- 2022 : 263,69€
- 2023 : 257,53€

- 2024 : 273,88€

Le conseil municipal est d'accord sur le principe de verser le montant demandé par l'amicale des sapeurs-pompiers seulement pour l'année 2024, sans effet rétroactif pour les années antérieures.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le versement de la subvention pour l'année 2024 pour un montant de 273,88€ sans effet rétroactif sur les années 2022 et 2023 ;
- **Donne** tout pouvoir au maire pour l'exécution de cette décision.

o **2024-09-30-DCM59 Décision modificative 3**

Le Service de Gestion Comptable nous informe que les frais d'études enregistrés au compte 203 doivent être virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation (compte 21 ou 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire (émission d'un titre au compte 203-041 et d'un mandat au compte 21..-041 ou 23...-041).

Une étude a été suivie de travaux et doit donc être transférée.

Il est par conséquent nécessaire de prévoir la décision modificative détaillée comme suit :

Dépenses d'investissement au compte 21532-21 : - 2400 €

Dépenses d'investissement au compte 2135-041 : + 2400 €

Recettes d'investissement au compte 1321-13 : - 2400 €

Recettes d'investissement au compte 203-041 : + 2400 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative 3 telle que présentée au conseil municipal.

## AUTRES

- o **2024-09-30-DCM60 Renouvellement de la procédure de délégation de service public pour une concession portant sur l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement du camping municipal**

Monsieur le maire

Évoque devant le conseil municipal la question de la gestion du camping municipal « Le Cozon », qui est sur un terrain communal le long de la RD 912 et qui est exploité actuellement en délégation de service public,

Rappelle qu'une délégation de service public a été mise en place en 2020 et que l'activité du camping a été confiée à un partenaire professionnel disposant de savoir-faire et de compétences adéquates pour développer, dynamiser et pérenniser l'activité,

Rappelle que toute passation de délégation de service public doit être précédée de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence permettant de recueillir des offres concurrentes, telle que prévue par le code de la commande publique (articles L.3000-1 et suivants) et le code général des collectivités territoriales (articles L.1411-1 et suivants),

Expose que, dans cette perspective, il y a lieu de se prononcer sur le principe de l'exploitation de l'activité dans un cadre délégué,

Invite le conseil municipal, en vertu de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales :

- o A se prononcer sur le principe de la délégation de service public de l'activité du camping « Le Co

zon » ;

- A désigner les membres de la commission prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui sera amenée à agréer les candidatures et à formuler un avis sur les offres, composée du maire et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, du code de la commande publique,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **Approuve** le principe de délégation du service public du camping « Le Cozon » au moyen d'une convention de délégation de service public.
- **Mandate** Monsieur le maire pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des offres selon les modalités prévues par le code de la commande publique, à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à concurrence dans une publication habilitée à recevoir des annonces légales et, le cas échéant, dans une revue ou autre support spécialisé ainsi que sur le profil acheteur.
- **Élit** les membres de la commission qui sera appelée à agréer les candidatures puis à formuler un avis sur les offres reçues dans le cadre de la procédure de délégation de service public au terme d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :
  - Monsieur le Maire, Président de droit de la commission,
  - M Antoine MUSY, membre titulaire,
  - M Thierry DEVAUTON membre titulaire,
  - M Loïc CHOUX membre titulaire,

Les suppléants seront désignés dans les prochains jours.

## **INFORMATIONS**

### ➤ **Projet pédagogique des gradines**

Le panneau « Espèces » est finalisé. Une prochaine réunion doit permettre d'avancer sur le panneau « Milieu ».

### ➤ **Sentier de l'Alpette : avancement sur la demande de subvention**

Une prochaine réunion, le 17 octobre, devrait confirmer le financement de la réfection du chemin de montée à l'Alpette de la Dame

### ➤ **Avancement des travaux de sécurisation sur le Pas de la Mort**

Les travaux ont été décalés à cause de la mauvaise météo. Ils devraient reprendre début octobre.

### ➤ **Saint-même : avancement sur le classement de Saint-Même**

Une quatrième réunion et dernière réunion de concertation doit avoir lieu le 16 novembre 2024 de 10h à 12h30 à la Maison Hermesende.

### ➤ **Conseils de Hameaux**

Ceux-ci existent depuis 2008 et ont été revus en 2015, puis en 2019. Nous constatons aujourd'hui (Élus et citoyens) qu'ils ne correspondent plus aux attentes. Le conseil municipal propose de les faire évoluer en publiant dans un premier temps les différentes réalisations faites à l'initiative des habitants et soutenues par la Mairie pour améliorer la vie collective locale.

### ➤ **Absence du cuisinier de l'école communale**

Le cuisinier sera absent pour raison de santé à partir du 30 septembre 2024 pour une durée prévue

d'un mois. En son absence les repas seront livrés par Trait 'Alp.

➤ **Ménage des bâtiments communaux**

Plusieurs candidats ont répondu à l'offre d'emploi publiée pour l'entretien de la salle de motricité, du hall, des vestiaires et des toilettes extérieures. Une personne, intéressée par un supplément d'heures, et pouvant intervenir le matin avant la rentrée des élèves à la garderie, a été retenue.

➤ **Avenir du distributeur de billets en Savoie**

Du fait de la présence d'un distributeur coté Isère, le distributeur côté Savoie est amené à prochainement disparaître.

➤ **Convention usage pour implantation d'une station de mesures de niveau d'eau – SIAGA**

Une petite station de mesures scientifiques doit être prochainement montée du côté des gradines.

➤ **Mobilité**

Le travail se poursuit avec l'AADEC, la communauté de commune et le parc pour la mise en place d'un transport dit « d'utilité sociale » sur la vallée des Entremonts. Les questionnaires en ligne mis à la disposition des habitant-e-s ont montré qu'il existe un réel intérêt pour un tel service sur ses trois versants : transport des enfants et ados pour les activités extra-scolaire, service d'accès hebdomadaire aux commerces et services du bourg pour les personnes non véhiculées et organisation d'un ramassage pour se rendre aux soirées cinéma et théâtre organisées par l'AADEC.

De manière plus large, sur la question du transport dans la vallée, les habitant-e-s se sont saisi des questionnaires pour réclamer en sus la création de lignes de transport public vers les Echelles/Saint-Laurent-du-Pont (voir Pont-de-Beauvoisin) et sur les hauts-de-Chartreuse, à minima entre Saint-Pierre-de-Chartreuse et Saint-Pierre-d'Entremont.

La communauté de commune a ainsi approuvé en conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre, une convention de partenariat qui pose les bases de l'animation du service par l'AADEC et permettre le transfert de la subvention de 15 000€ pour l'acquisition d'un véhicule 8 ou 9 places nécessaire à la mise en place du « minibus des Entremonts ». La réflexion se poursuit désormais sur la manière d'organiser concrètement le service dans le cadre de futures rencontres avec des associations ayant déjà créé des services similaires.

Le conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre a également été l'occasion d'approuver le choix de la société « Ebulis » pour accompagner la communauté de commune dans l'élaboration de son schéma des mobilités simplifié, document visant à se donner une feuille de route et un support de négociation pour les projets autour de la mobilité menés par la 4C. La société Ebulis aurait ainsi pour charge d'accompagner en 9 mois la réalisation de ce document en organisant des échanges et des concertations multiples avec élus et habitants du territoire.

*La séance du Conseil Municipal se termine à 23h30*

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le **6 novembre 2024** à 18h30  
Salle verte de la Maison Hermesende*